



Bibliothèque Municipale

Règlement intérieur

Réf : Délibération du 13 avril 2017

I – Missions générales et règles de vie

Art. 1er – La bibliothèque municipale de Saleilles est un service public ayant pour mission de contribuer à la culture, à la formation, aux loisirs, à l'information et à la recherche documentaire de la population.

Art. 2 – L'accès à la bibliothèque et à la consultation de ses ressources sur place sont libres et ouverts à tous. Les horaires d'ouverture au public sont précisés en annexe. Des plages horaires spécifiques ont été réservées, pour l'accueil de groupes (écoles, crèche, assistantes maternelles, Clic, MAM, RAM...) sur deux matinées fermées au public. Un planning d'accueil sera établi en concertation avec le bibliothécaire.

Art.3 – Le personnel de la bibliothèque est à la disposition des usagers pour les aider à utiliser les ressources de la bibliothèque.

Art.4 – L'accès sera refusé à toute personne dont la tenue inappropriée ou le comportement pourrait gêner les autres usagers (ivresse, bruit, agressivité, violence...). Il est interdit de fumer, de téléphoner, de se restaurer, sauf en cas d'animation expressément organisée par la bibliothécaire, d'apposer des affiches ou d'introduire des animaux (sauf les chiens guides d'aveugles) et de déposer des livres devant la bibliothèque.

Art. 5 – L'accès à Internet est gratuit mais nécessite une inscription préalable. Son usage doit être conforme aux conditions générales d'utilisation définies dans la charte informatique (annexe 2).

La consultation d'Internet pour les jeunes de moins de 18 ans est soumise à la signature d'une autorisation parentale par les familles ou les adultes responsables. Les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés d'un adulte pendant leur séance de consultation sur Internet.

Art. 6 – Les enfants sont dans les locaux sous la responsabilité de leurs parents ou représentants. Le personnel municipal les accueille, les conseille mais n'exerce en aucune manière une fonction de garderie.

Art. 7 – Le prêt à domicile est consenti moyennant une cotisation forfaitaire annuelle dont le montant est déterminé par le conseil municipal. Cette cotisation n'est en aucun cas remboursable.

II – Inscriptions

Art. 8 – Les inscriptions sont nominatives et valables 1 an à partir de la date d'inscription. Les cartes d'abonnées sont délivrées sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois ainsi que de justificatifs pour bénéficier du tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emplois, Revenu de Solidarité Active, Fonds National de Solidarité).

Tout changement de domicile doit être immédiatement signalé à la bibliothèque.

Art. 9 – Les mineurs doivent, pour s'inscrire, être munis d'une autorisation écrite de leurs parents.

Art. 10 – En cas de perte ou de vol de la carte d'abonné, un duplicata devra être délivré, pour la durée de l'inscription initiale contre le paiement d'une redevance dont le montant est fixé par délibération du Conseil Municipal.

III – Prêt

Art. 11 – Le prêt à domicile n'est consenti qu'aux usagers inscrits. Il ne peut se faire que sur présentation de la carte d'abonné avec la cotisation à jour. Il est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur.

Art. 12 – La majeure partie des documents de la bibliothèque peut être prêtée à domicile. Toutefois, certains documents sont exclus du prêt comme les usuels (dictionnaires, ouvrages de référence...), les numéros en cours des revues et ils ne peuvent être consultés que sur place ; ils font l'objet d'une signalisation particulière. Dans certaines conditions, le prêt à domicile pourra en être exceptionnellement consenti sur autorisation du bibliothécaire.

Art. 13 – Les conditions de prêt sont précisées en annexe. Une prolongation est possible si la date limite de restitution n'est pas dépassée, à l'exception des nouveautés et des ouvrages réservés.

Art. 14 – Les disques et DVD ne peuvent être utilisés que pour des auditions (ou visionnement) à caractère individuel ou familial. L'audition publique en est possible sous réserve de déclaration aux organismes gestionnaires du droit d'auteur dans le domaine musical (SACEM, SDRM). La reproduction et la radiodiffusion de ces enregistrements sont formellement interdites. La bibliothèque dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles.

Art. 15 – L’activité d’usager des mineurs (choix des documents, utilisation des services, perte, détérioration) s’exerce sous la responsabilité des parents ou des responsables légaux. Le personnel de la bibliothèque n’est en aucun cas responsable du choix des ouvrages fait par les mineurs mais se réserve le droit de refuser le prêt d’un document inapproprié.

IV – Réservations

Art. 16 - Les réservations de documents peuvent s’effectuer sur place auprès du personnel, à partir des postes informatiques de consultation à la bibliothèque ou directement à domicile par Internet.

Seuls les documents prêtés au moment de la réservation pourront être réservés.

Art. 17 – Les abonnés peuvent effectuer jusqu’à 2 réservations de documents déjà empruntés par un autre abonné. Ces réservations vous seront gardées, dès leurs retours par l’abonné précédent, et seront conservées 3 semaines par la bibliothèque. Passé ce délai, vos réservations seront remises en circulation.

V – Reprographie : impression

Art. 18 – Les usagers peuvent obtenir la reprographie d’extraits de documents appartenant à la bibliothèque. Ils sont tenus de réserver à leur usage strictement personnel la reprographie des documents qui ne sont pas dans le domaine public. Les tarifs de reprographie sont fixés par délibération.

Les usagers peuvent également obtenir l’impression des documents à partir des postes informatiques. Toute impression lancée sera facturée aux tarifs fixés par délibération.

VI – Recommandations, retard, perte et détérioration

Art. 19 - Il est demandé aux lecteurs de prendre soin des documents qui leur sont communiqués ou prêtés. Ces documents sont mis à disposition de la bibliothèque municipale, gratuitement, par la Médiathèque Départementale de prêt des Pyrénées Orientales (MDPO) ou ont été achetés par la commune de Saleilles.

Il est formellement interdit d’annoter, déchirer, corner, découper, salir ou autres, les documents mis à disposition.

Il est demandé aux utilisateurs de ne pas effectuer eux-mêmes de réparation sur les documents endommagés (livres, CD, DVD) mais de le signaler immédiatement au personnel de la bibliothèque.

Art. 20 - En cas de perte ou de détérioration des documents et matériels empruntés, le titulaire de la carte doit, à ses frais, les remplacer ou fournir des documents ou matériels équivalents sur les indications du responsable de la bibliothèque.

La bibliothèque peut se charger de ce remplacement moyennant le coût du matériel à renouveler. Un titre de recette sera émis à l'encontre de l'abonné.

Art. 21 – Si les délais de prêt ne sont pas respectés, une lettre ou un courriel de rappel est envoyé. Après deux rappels, les droits de l'abonné sont suspendus temporairement en fonction du retard constaté. Les pénalités de retard sont comptabilisées sur le nombre de jours de retard et le nombre de documents empruntés mais son seuil maximum est de 10 jours.

VII – Application du règlement

Art. 22 – Tout usager, par le fait de l'utilisation des services de la bibliothèque ou par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement. Des infractions graves ou des négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit de prêt et, le cas échéant, de l'accès à la bibliothèque.

Art. 23 – Le personnel de la bibliothèque est chargé de l'application du présent règlement dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux, à l'usage du public et téléchargeable sur le site internet de la commune.

A Saleilles, le

Le Maire,

F. RALLO

Annexe 1

Réf : Délibération du 13 avril 2017

1) Conditions de prêt

Nombre maximal de prêts cumulés et durées de prêt:

- **Jeune public et public adulte**

3 livres ou livres lus (dont 1 nouveauté seulement), 2 revues, 2 DVD pour une durée maximale de 21 jours.

2) Tarifs

Inscription annuelle	Tarif
Adultes résidents dans la communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée Métropole	10 €
Adultes non résidents dans la communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée Métropole	15 €
Tarif réduit (étudiants, bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emploi)	5 €
Jeunes (jusqu'à 18 ans)	gratuit
Duplicata de carte	3 €
Reprographie - impression	Tarif
Impression et photocopie en noir et blanc – format A4/Recto	0,15 €
Impression et photocopie en couleur – format A4/Recto	0,30 €
Photocopie en noir et blanc – format A3/Recto	0,30 €
Photocopie en couleur – format A3/Recto	0,60 €

3) Horaires d'ouverture au public

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	fermé	Fermé (accueil groupe)	10h/12h	Fermé (accueil groupe)	10h/12h	10h/13h
Après-midi	fermé	15h/18h30	15h/18h30	15h/18h30	15h/19h	fermé

Charte informatique

Réf : Délibération du 13 avril 2017

Article 1er – Objet

Le présent document a pour objet de définir les conditions d'utilisation du Service de consultation d'Internet proposé par la bibliothèque municipale de Saleilles.

Le Service de consultation d'Internet permet à l'utilisateur de se connecter à Internet, depuis les postes publics prévus à cet effet situés dans l'espace multimédia de la bibliothèque, ainsi qu'à partir de la connexion WIFI, disponible à l'intérieur du bâtiment équipé avec cette technologie.

Article 2 - Accès au Service

Le Service est gratuit et uniquement accessible durant les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale.

Pour accéder au Service, l'utilisateur est tenu d'obtenir un identifiant et un mot de passe (ci-après désignés "**codes d'accès**") auprès du personnel de la bibliothèque. Ces codes d'accès sont valables un an et sont renouvelables.

Lors de cette inscription, l'utilisateur se verra demander soit sa carte de lecteur, en cours de validité pour les abonnés de la bibliothèque municipale de Saleilles, soit une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) pour les non abonnés.

L'acceptation des conditions générales d'utilisation permet l'ouverture du compte utilisateur ainsi que la délivrance des codes d'accès, et donne droit à un crédit de temps de consultation Internet établi en fonction des profils suivants :

- abonné âgé de **moins de 14 ans** : 1 heure de consultation par jour ouvrable.
- abonné âgé de **plus de 14 ans** : 2 heures de consultation par jour ouvrable.
- **non abonné**: 30 minutes de consultation par jour ouvrable.
- utilisateur d'un **ordinateur portable personnel** avec connexion par WIFI : heures d'ouverture de la bibliothèque.

L'impression de pages A4 est possible en noir et blanc ou en couleur selon les capacités techniques de la bibliothèque. Ces impressions sont facturées avec l'application de tarifs fixés par délibération du conseil municipal.

L'enregistrement sur clé USB est possible sur tous les postes informatiques mis à disposition des usagers.

Article 3 - Cadre d'utilisation du Service

La consultation d'Internet a pour objectifs d'élargir les ressources documentaires de la bibliothèque et de permettre à un public, le plus large possible, de découvrir et d'utiliser ces outils de recherche d'informations.

Suivant ces objectifs, l'utilisateur des postes de consultation doit s'engager à respecter les points suivants :

- l'utilisation d'Internet est axée sur la recherche d'information, la consultation de sites Web et la consultation du courriel ;

- la consultation de sites non conformes à la législation française ou à caractères tendancieux (incitation à la violence, à la haine raciale, apologie de pratiques illégales,...) est interdite.

Dans ce but, la bibliothèque utilise un système de filtrage des pages Internet qui bloque certaines catégories de sites Web. L'utilisateur s'engage à ne pas tenter, par quelque moyen que ce soit, d'outrepasser ce filtrage. A tout moment, la bibliothèque se réserve le droit d'élargir ou de restreindre la liste des sites bloqués.

Article 4 - Engagements et responsabilités de l'utilisateur

4.1 Codes d'accès au Service

Les codes d'accès permettant à l'utilisateur de s'identifier et de se connecter à Internet sont personnels et confidentiels. Il s'engage à conserver ses codes d'accès secrets et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

Par l'utilisation de ses codes d'accès, l'utilisateur dispose d'un accès personnalisé et exclusif au Service. Il s'interdit donc de le céder à des tiers. Tout accès au Service résultant de l'utilisation des codes d'accès de l'utilisateur est fait sous l'entière responsabilité de ce dernier, la bibliothèque déclinant toute responsabilité de ce chef.

En cas de **perte** de ses codes d'accès, l'utilisateur devra s'adresser au personnel de la bibliothèque qui lui en délivrera de nouveaux.

4.2 Obligations spécifiques liées à Internet

S'agissant de l'utilisation d'Internet, l'utilisateur est informé que l'Internet est un réseau véhiculant des données susceptibles d'être protégées par des droits de propriété intellectuelle, littéraire, artistique. L'utilisateur s'interdit donc de transmettre sur l'Internet toute donnée prohibée, illicite, illégale, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et portant atteinte ou susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers et notamment aux droits de propriété intellectuelle, littéraire ou artistique.

L'utilisateur s'interdit toute utilisation frauduleuse, abusive ou excessive du Service, telle que notamment l'encombrement volontaire ou involontaire des serveurs de messagerie et/ou des destinataires de mails par du publipostage sauvage (spamming, mail bombing, ...) ou de son réseau, ou l'envoi de messages attractifs générant nécessairement un nombre imposant de réponses (teasing ou trolling) pouvant ainsi perturber la disponibilité desdits serveurs ou réseau.

La bibliothèque met par ailleurs en garde l'utilisateur sur la nature et la diversité des contenus disponibles sur le réseau Internet, lesquels peuvent être susceptibles de porter préjudice aux mineurs.

4.3 Responsabilités de l'utilisateur

L'utilisateur est seul responsable de tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel causé au réseau de la bibliothèque ou à des tiers du fait de son utilisation propre du Service. L'utilisateur est seul responsable de l'utilisation de ses codes d'accès. Toute utilisation du Service effectuée en utilisant les codes d'accès de l'utilisateur est réputée avoir été faite par lui-même, sauf preuve contraire.

Article 5 – Sécurité

S'il souhaite renforcer le niveau de sécurité, l'utilisateur peut installer lui-même un logiciel de sécurité, tel qu'un pare-feu (Firewall) ou antivirus sur son ordinateur. S'agissant de ces logiciels de tiers, la bibliothèque ne répond pas du fonctionnement des logiciels de sécurité.

Une protection absolue contre les intrusions ou les écoutes illicites ne peut être garantie. La bibliothèque décline toute responsabilité concernant de tels événements.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Dans ces conditions, il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels, notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de son ordinateur portable personnel, à quelque fin que ce soit, et de procéder à des sauvegardes sur son ordinateur portable personnel, préalablement et postérieurement à l'utilisation du Service.

L'utilisateur reconnaît également être pleinement informé du défaut de fiabilité du réseau Internet, tout particulièrement en termes d'absence de sécurité relative à la transmission de données et de non garantie des performances relatives au volume et à la rapidité de transmission des données.

L'utilisateur reconnaît être informé que l'intégrité, l'authentification et la confidentialité des informations, fichiers et données de toute nature (code de carte de crédit, etc.) qu'il souhaite échanger sur le réseau Internet ne peuvent être garanties sur ce réseau. L'utilisateur ne doit donc pas transmettre via le réseau Internet des messages dont il souhaiterait voir la confidentialité garantie de manière infaillible.

Article 6 - Engagements et responsabilités de la bibliothèque municipale de Saleilles

La bibliothèque met tout en œuvre pour assurer l'accès continu au Service. Elle ne saurait être tenue responsable, en cas de préjudice issu du blocage par le système de filtrage d'un site Web.

La bibliothèque n'est pas responsable des contenus accessibles par le réseau Internet et des dommages qui peuvent naître de leur utilisation. Compte tenu du secret dont doivent bénéficier les correspondances privées, et des dispositions légales applicables en la matière, la bibliothèque n'exerce aucun contrôle sur le contenu ou les caractéristiques des données reçues ou transmises par l'utilisateur sur son réseau et/ou sur le réseau Internet.

Toutefois, pour assurer la bonne gestion du système d'accès au réseau Internet, la bibliothèque se réserve le droit de supprimer tout message ou d'empêcher toute opération de l'utilisateur susceptible de perturber le bon fonctionnement de son réseau ou du réseau Internet ou ne respectant pas les règles de fonctionnement, légales, d'éthique et de déontologie. Il peut être fait exception à cette règle de confidentialité dans les limites autorisées par la loi, à la demande des autorités publiques et/ou judiciaires.

La bibliothèque ne saurait être tenue responsable de l'exploitation des données et informations que l'utilisateur aurait introduites sur le réseau Internet. La bibliothèque décline toute responsabilité quant aux conséquences d'une utilisation frauduleuse, abusive ou excessive du Service par l'utilisateur, telles que notamment l'encombrement volontaire ou involontaire des serveurs de messagerie des destinataires de mails par du publipostage sauvage (spamming, mail bombing, ...) ou de son réseau, ou l'envoi de messages attractifs générant nécessairement un nombre imposant de réponses (teasing ou trolling) pouvant ainsi perturber la disponibilité desdits serveurs ou réseau.

La responsabilité de la bibliothèque ne peut pas être engagée dans les cas légitimes suivants :

- en cas d'incompatibilité ou de dysfonctionnement d'une carte réseau WIFI avec le Service ;
- en cas d'incompatibilité ou de dysfonctionnement avec des systèmes de messagerie ou avec des applications mises en place et/ou exploitées par des tiers ;
- en cas de mauvaise utilisation du Service par l'utilisateur ;

- en cas de mauvaise installation et/ou de mauvaise configuration et/ou de tout dysfonctionnement ;
- en cas de non respect par l'utilisateur de ses obligations ;
- en cas d'impossibilité d'accès par Internet au réseau privé virtuel d'une entreprise ;
- en cas d'utilisation du Service consécutive à une divulgation, une perte ou un vol des codes d'accès, et plus généralement, d'utilisation dudit Service par une personne non autorisée ;
- en cas de perturbations ou d'interruptions ;
- en cas de perturbations et/ou d'indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruption de tout ou partie des Services proposés sur les réseaux exploités par des Opérateurs Tiers ;
- en cas de force majeure.

A l'occasion des présentes, la bibliothèque reste étrangère à tous litiges qui peuvent opposer l'utilisateur à des tiers.

Article 7 - Suspension et fermeture des comptes

En cas de non-respect par l'utilisateur de ses responsabilités et engagements cités à l'article 4 des présentes conditions générales, la bibliothèque se réserve le droit de suspendre et de résilier l'accès au Service sans que l'utilisateur ne puisse lui demander une quelconque indemnité.

Article 8 - Données non personnelles et information nominatives

Conformément à l'article L. 34-1 du Code des postes et communications électroniques, modifié par la loi n°2006- 64 du 23 janvier 2006 (« relative à la lutte contre le terrorisme») et l'article R10-13 du Code des postes et des communications électroniques, créé par Décret n°006-358 du 24 mars 2006, qui imposent une obligation de conservation des données de connexion, le réseau de la bibliothèque enregistrera les URL consultées ainsi que certaines données personnelles de l'utilisateur comme le nom, le prénom, le type et le numéro de la pièce d'identité, présentée lors de l'inscription au Service, le type de navigateur utilisé et le lieu d'où l'utilisateur s'est connecté au Service. Ces informations resteront entièrement confidentielles et ne seront fournies qu'aux autorités compétentes dans le cadre de la loi existante.

Conformément à la réglementation sur la conservation des données personnelles, les données de navigation seront détruites 12 mois après collecte. Il est possible que dans le cadre de l'utilisation du Service, le réseau de la bibliothèque recueille pendant la durée et pour les besoins du dit Service, des données relatives au trafic généré par l'utilisateur et procède au stockage, à la conservation et au traitement des données de communications effectuées, ce que l'utilisateur accepte.

D'autre part, et dans l'hypothèse de recueil de données nominatives par le réseau de la bibliothèque, ce dernier prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des dites informations qu'il détient ou qu'il traite dans le respect des dispositions de la Loi n°78-17 du 6 Janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Seul le Droit Français est applicable.